

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
Arrondissement de Saint-Brieuc
Commune de Jugon-les-Lacs

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 mai 2026

Date de convocation : 15 mai 2026
Nombre de conseillers : En exercice : 23 Présents : 19 Votants : 23

Certifié exécutoire compte tenu de la publication en ligne du 28 mai 2026

L'an, deux mille vingt-six, le 21 mai à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de JUGON-LES-LACS s'est réuni à la Mairie de Jugon-les-Lacs sous la présidence de Mme Gwenaëlle AOUTIN, Maire.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs David AILLET, Gwenaëlle AOUTIN, Emmanuelle BAZIN, Stéphane BOULIN, Adeline BRIVE, Natacha CARRO, Béatrice COUDRAY-SAVE, Brigitte DESRIAC, Laurence FIESCHI-MÈGE, Stéphanie FLEGEAU, Jacky GILLET, Chihaidine HAMOUZA, Guy HEURTAULT, Anne JOSEPH, Victor MENAGER, Patrick MENARD, Matthieu MOISAN, Arnaud REVAULT, Malika TOUBLANC.

Etaient absents excusés :

Mesdames et messieurs Mauricette DIRR, Chantal TARDY, Alexis POIDEVIN, Denis KEURMEUR.

Etaient absents représentés :

Néant

Procurations :

Madame Chantal TARDY donne procuration à Madame Stéphanie FLEGEAU
Madame Mauricette DIRR donne procuration à Madame Natacha CARRO
Monsieur Alexis POIDEVIN donne procuration à Madame Gwénaëlle AOUTIN
Monsieur Denis KEURMEUR donne procuration à Monsieur David AILLET

Secrétaire de séance : Matthieu MOISAN

CM 21.05.2026

Devis entretien des accotements 2026

n°2026-096

Rapporteur : David AILLET

Monsieur l'adjoint au Maire en charge de l'environnement et du cadre de vie informe les membres du conseil municipal que tous les ans, des travaux d'entretien des accotements des routes et chemins communaux sont entrepris.

La commune est divisée en 3 secteurs afin de faire intervenir 3 entreprises différentes sur des périodes relativement courte. Afin d'assurer une gestion différenciée de l'entretien des espaces verts, 2 passages sont prévus dans l'année : en juin pour le passage en plat et les virages dangereux, en octobre pour le talus complet.

Les devis réceptionnés sont les suivants :

- SARL LECHEVESTRIER ENVIRONNEMENT : 11 178.00 € HT soit 13 413.60 € TTC
- ETA LOMINE Jean-Paul : 8 984.63 € HT soit 10 781.56 € TTC
- EI LUCIENNE Jacky : 7 250.00 € HT soit 8 700.00 € TTC

La consultation de différentes entreprises est faite toutes les 3 ans, même si un devis annuel est demandé.

Considérant l'avis favorable de la commission travaux du 11 mai 2026,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité (23 voix)

Décide,

- **De valider les devis suivants :**
 - **SARL LECHEVESTRIER ENVIRONNEMENT : 11 178.00 € HT soit 13 413.60 € TTC**
 - **ETA LOMINE Jean-Paul : 8 984.63 € HT soit 10 781.56 € TTC**
 - **EI LUCIENNE Jacky : 7 250.00 € HT soit 8 700.00 € TTC**
- **D'autoriser le Maire à signer ces devis et toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement du dossier.**

Suivent les signatures pour copie conforme,

Le Maire



Gwénaëlle AOUTIN